

Comité des fêtes de VIERZON

Anc. Mairie - Place Julien ROUSSEAU - 18100 VIERZON
Président, Monsieur ROBLIN Yvon - tel : 02 48 75 29 10 - 06 87 09 02 41

<https://comitedesfetesdevierzon.jimdo.com>

LES FOULÉES DE SAINT MARTIN ; 5 km et 15 km RÈGLEMENT

ORGANISATION : Le comité des fêtes de Vierzon et V.V.F.Atlhé

5 km : ouvert à tous, femmes et hommes de la catégorie minime à M8 licenciés ou non.

15 km : ouvert à tous, femmes et hommes de la catégorie cadet à M8 licenciés ou non.

COURSE : circuit de 5 km à effectuer à allure libre.

SECRETARIAT : remise des dossards à partir de 13 h 30 sur la place Julien Rousseau.

DÉPART : 15 h 00 précises , place Julien Rousseau.

ARRIVÉE : jusqu' à 17 h 00 place Julien Rousseau.

RAVITAILLEMENT : à chaque tour et à l'arrivée.

CHRONOMÉTRAGE : temps communiqué à chaque tour et à l'arrivée.

SÉCURITÉ : secouristes de la Protection Civile.

Après 17 h 00 , le parcours ne sera plus sécurisé par l'organisateur.

CLASSEMENTS : établi à l'arrivée par catégories.

RÉCOMPENSES : une coupe aux 3 premières féminines et aux 3 premiers masculins
Un lot à chaque participant.

ENGAGEMENTS : essentiellement sur Pro Timing France.

5 km : 5 € licenciés ; 8 € non licenciés ; gratuit pour les moins de 16 ans.

15 km : 12 € licenciés ; 15 € non licenciés.

Inscriptions possibles sur place le jour même moyennant 1 € de plus.

NOTA : pendant la durée de l'épreuve , la circulation des véhicules sera réglementée par un arrêté municipal sur les rues suivantes : Léo Mérigot , Blanqui , Jules Guesde, petite rue des Donneaux, rue des Donneaux, du Bas de Grange, Alphonse Pradat, chemin des grandes Vèves, chemin de l'île Bragard, chemin du Cloître , chemin des Péages, chemin de St Priest, chemin du Verdin, Jules Guesde, du sergent Bobillot et Léo Mérigot.

ATTENTION : certificat médical de moins d'un an obligatoire de non contre-indication à la pratique sportive en compétition pour les non licenciés.

